



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/725

S/20233

18 octobre 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Points 23, 42, 72, 129 et 136 de  
l'ordre du jour  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET  
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-troisième année

Lettre datée du 18 octobre 1988, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le  
texte intégral de la déclaration publiée le 18 octobre 1988 par le Ministère des  
affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale,  
au titre des points 23, 42, 72, 129 et 136 de l'ordre du jour, et du Conseil de  
sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la  
République socialiste du Viet Nam  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) TRINH XUAN LANG

ANNEXE

Déclaration publiée le 18 octobre 1988 par le Ministère vietnamien  
des affaires étrangères

1. Ces dernières années, les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur le Kampuchea n'ont pas aidé à résoudre le conflit. Elles ont au contraire avivé la confrontation entre les pays de l'Asie du Sud-Est et entre les parties kampuchéennes. En conséquence, la recherche d'un règlement politique du problème kampuchéen se déroule en dehors du cadre de l'Organisation.

Le Viet Nam considère que le moment est venu d'entamer à l'Organisation des Nations Unies un nouveau chapitre de la coopération entre les pays de l'Asie du Sud-Est sur la question du Kampuchea et de créer les conditions requises pour permettre à l'Organisation de jouer un rôle positif dans le règlement de cette question. Le Viet Nam et la République démocratique populaire lao avaient fait une proposition selon laquelle, à l'occasion de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ils se seraient mis d'accord avec l'Indonésie et d'autres pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur un projet de résolution sur le Kampuchea. Aux termes de ce projet de résolution, l'Assemblée générale aurait accueilli avec satisfaction et appuyé pleinement les efforts déployés par les pays de l'Asie du Sud-Est et les parties kampuchéennes en vue d'un règlement pacifique du problème kampuchéen et leur aurait demandé de garder l'Organisation des Nations Unies régulièrement informée des progrès réalisés à cet égard.

2. Il est regrettable cependant que les pays de l'ANASE n'aient pas accepté cette proposition du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao.

Le projet de résolution élaboré cette année par les pays de l'ANASE est de nouveau conçu dans une optique de confrontation et ne reflète pas pleinement l'esprit de dialogue et de coopération de JIM (Réunion informelle de Jakarta). En effet, il continue de déformer la réalité au Kampuchea, réitère des allégations usées à l'encontre du Viet Nam et tente d'imposer les vues d'un des camps contre l'autre. Il prolonge l'impasse sur la question du Kampuchea au sein de l'Organisation des Nations Unies et empêche celle-ci de s'acquitter de sa noble mission à l'égard de cette question.

Le projet de résolution de l'ANASE n'exprime pas non plus comme il le faudrait la profonde inquiétude et les demandes pressantes de l'opinion mondiale et de nombreux pays, exprimées dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies; pour que l'on empêche véritablement le régime génocide de Pol Pot de retourner au Kampuchea après le retrait des troupes vietnamiennes.

3. L'attitude du Viet Nam est claire : il ne peut accepter ce projet de résolution de l'ANASE. Cependant, un pays de l'ANASE a essayé de créer une certaine confusion en disant que le Viet Nam et ses amis n'y voyaient pas d'objection.

Le Viet Nam et ses amis sont contraints de rejeter le projet de résolution susmentionné.

Le Viet Nam réaffirme que seuls le dialogue et la coopération entre les pays de la région et entre les parties kampuchéennes permettront de régler rapidement le problème kampuchéen.

Le Viet Nam accueille favorablement toutes les initiatives propres à favoriser le dialogue entre les pays de la région et entre les parties kampuchéennes en vue de résoudre la question du Kampuchea dans l'intérêt légitime du peuple kampuchéen, qui a le droit de vivre libéré de la menace du retour du régime génocide de Pol Pot, ainsi que les initiatives visant à instaurer la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est.

-----